

Conditions particulières – Services et produits de sécurité Destiny SA

1. Définitions

Outre les définitions figurant dans les Conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions particulières :

Service(s) de sécurité

L'accès du Client et de ses utilisateurs conformément aux conditions du Contrat et pendant la durée du Contrat, aux services de sécurité au niveau du pare-feu, URL, web, courrier électronique ... tels que stipulés dans le(s) Bon(s) de commande.

Le(s) Service(s) de sécurité est (sont) les services Cloud gérés offerts au Client.

Produit(s) de sécurité

L'accès du Client et de ses utilisateurs conformément aux conditions du Contrat et pendant la durée du Contrat, aux produits de sécurité, tels que stipulés dans le(s) bon(s) de commande.

Les produits de sécurité sont mis à disposition sous forme de version du logiciel téléchargeable depuis la plateforme appropriée.

2. Objet

Les présentes Conditions particulières s'appliquent à la fourniture par Dstny du (des) service(s) et du (des) Produit(s) de sécurité contre paiement de la Redevance.

Le Client accepte et reconnaît que la fourniture (correcte) du (des) service(s) et du (des) Produit(s) de sécurité par Dstny n'est possible que dans la mesure où et pour autant que le(s) Site(s) soit (soient) doté(s) (en temps opportun) d'une Connexion de données configurée sur une Boucle locale de Dstny ou une Boucle locale du Client et que cette Connexion de données soit maintenue par le Client pendant toute la durée du Contrat.

Pour les Produits de Sécurité, le Matériel du Client devra se conformer et continuer à se conformer à toutes les exigences techniques, configuration et versions telles que définies dans les Spécifications du Produit de Sécurité pendant toute la durée du Contrat.

Le fait que son matériel ne se conforme pas ou plus à toutes les exigences techniques, configurations et versions telles que définies dans les Spécifications du Produit de Sécurité pendant toute la durée du Contrat, pour quelque raison que ce soit, n'exonère, en aucune façon, le Client de toutes ses obligations découlant du Contrat. Le fait que le matériel du Client ne se conforme pas ou plus à toutes les exigences techniques, configuration et versions telles que définies dans les Spécifications du Produit de Sécurité entraînera ou pourra entraîner la perte de qualité ou l'indisponibilité du (des) produit(s) de sécurité.

Le(s) Service(s) de sécurité et le(s) Produit(s) de sécurité est (sont) fourni(s) par Dstny sur la base de produits et logiciels de fournisseurs tiers. Les dispositions 5.1 et 5.2 des Conditions générales s'appliquent intégralement.

L'utilisation du (des) Produit(s) de sécurité ou du (des) Service(s) de sécurité peut être soumise à l'acceptation obligatoire par le Client des conditions d'utilisation (par exemple, acceptation par clic, par déballage, ...) ou CLUF (Contrat de licence d'utilisateur final). Le téléchargement, l'installation et/ou la simple utilisation par le Client d'un ou plusieurs produit(s) ou Service(s) de sécurité implique l'acceptation inconditionnelle par le Client des présentes Conditions d'utilisation. Le Client garantit et s'engage à indemniser Dstny de tout recours dirigé contre Dstny résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation par le Client ou ses utilisateurs du (des) Produit(s) de sécurité ou du (des) Service(s) de sécurité en violation des conditions d'utilisation énoncées dans la présente disposition.

Le Contrat est conclu sous la condition expresse d'acceptation par le Client des conditions d'utilisation susmentionnées.

3. Droits et obligations des parties

Dstny n'est, en aucun cas, responsable du bon fonctionnement du (des) Service(s) et du (des) Produit(s) de sécurité et d'éventuelles perturbations ou défauts du (des) Service(s) et du (des) Produit(s) de sécurité en raison ou sur la base du fait que le (les) service(s) et le (les) Produit(s) de sécurité ne réponde(nt) pas ou plus aux spécifications techniques ou paramètres techniques prévus par Dstny, si cela résulte directement ou indirectement d'un acte ou d'une intervention du Client ou d'un tiers, et en général, le fait que le Client ne se conforme pas ou plus aux conditions applicables en vertu du Contrat.

Dstny informera et conseillera le Client sur le(s) Service(s) de sécurité et le(s) Produit(s) de sécurité offert(s). Le Client sera, toutefois, seul à décider du (des) Service(s) et du (des) Produit(s) qu'il commandera auprès de Dstny. Le Client assume les risques liés à la

sélection, à l'utilisation et à l'application du (des) Service(s) de sécurité et du (des) Produit(s) de sécurité achetés auprès de Dstny.

Dstny ne garantit pas que le (les) Service(s) et le (les) Produit(s) de sécurité sera (seront) capable(s) de satisfaire les objectifs que le Client s'est fixés (aucune garantie d'adéquation).

Sauf convention écrite contraire entre Dstny et le Client dans le Bon de commande, le Client est responsable de la configuration et de la mise en service correctes du (des) Produit(s) de sécurité et leur réglage adéquat.

Compte tenu des développements constants et de l'introduction de nouvelles technologies, Dstny ne peut garantir que l'utilisation du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité sera (seront) sans faille à 100 % et qu'il(s) sera (seront) capable(s) de prévenir toute menace extérieure éventuelle. Dstny décline donc toute responsabilité à cet égard.

L'achat et l'utilisation du (des) Services de sécurité et du (des) Produits de sécurité ne comprennent pas de produit ou de service d'assurance fourni par Dstny.

En outre, l'utilisation du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Services de sécurité s'effectue sans préjudice de l'obligation générale du Client et de ses utilisateurs d'être vigilants et de sensibiliser ses utilisateurs à l'utilisation adéquate du courrier électronique, d'Internet et des communications électroniques en général.

Droit d'utilisation limité et non cessible

Sous réserve du respect par le Client de toutes les dispositions du Contrat, contre paiement de la (des) Redevance(s) et sous réserve des restrictions et conditions du Contrat, Dstny et, le cas échéant, son (ses) concédant(s) de licence, accordent au Client un droit d'utilisation du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité limité, non exclusif et non transférable, pour toute la durée du Contrat.

Le droit d'utilisation accordé est limité à l'utilisation normale par le Client et ses utilisateurs, exclusivement en exécution du Contrat, du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité et ceci pour le nombre maximum d'utilisateurs stipulé dans le Bon de commande.

Toute utilisation du (des) Produit(s) de sécurité et /ou du (des) Service(s) de sécurité par un nombre d'utilisateurs supérieur au maximum autorisé conformément aux dispositions du Bon de commande entraîne des frais supplémentaires qui seront, automatiquement et de plein droit, portés en compte au Client. À cet égard, Dstny se réserve le droit d'effectuer des contrôles pendant toute la durée du Contrat.

Dstny est exclusivement responsable de, lorsqu'elle le juge opportun, de la maintenance, des mises à niveau et des mises à jour du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité.

Le Client s'engage expressément à ne pas copier, reproduire, soumettre à des actes de rétro-ingénierie, traduire, adapter, analyser, décompiler, contrefaire, modifier, ou reconstruire et/ou traiter le logiciel du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité,

en tout ou en partie, et de quelque manière que ce soit et se porte garant du respect de ces dispositions par ses utilisateurs.

Le Client n'est pas autorisé à concéder en (sous-) licence, donner en crédit-bail, en location ou à utiliser à des fins de formation d'une tierce partie, ou à des fins de partage de temps commercial, le droit d'utilisation qui lui a été accordé.

Tous les droits de propriété (intellectuelle), ainsi que tous les droits, titres, intérêts dans et sur tous les brevets, copyright, marques de commerce, secrets industriels et autres droits de propriété intellectuelle sur le logiciel du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité et la documentation et sur toute œuvre dérivée y afférente appartiennent exclusivement à Dstny et/ou à ses concédants de licence. Le Contrat n'implique, nullement, le transfert, en tout ou en partie, de ces droits de propriété (intellectuelle).

Le Client n'acquiert aucun autre droit, explicite ou implicite, au-delà du droit d'utilisation limité faisant l'objet du présent Contrat.

Sans préjudice des obligations de Dstny dans le cadre, le cas échéant, l'Accord de niveau de service pour le (les) Produit(s) de sécurité et le (les) Service(s) de sécurité, Dstny décline expressément toute garantie de toute nature s'agissant du (des) Produit(s) de sécurité et du (des) Service(s) de sécurité et l'accès à celui-ci, qu'elle soit expresse, implicite, statutaire ou découlant du cadre du fonctionnement, de la livraison ou des usages du commerce, y compris toute garantie aptitude à un usage particulier.

4. Portail des Service(s) de sécurité

Dans le cadre du Contrat, le Client et ses utilisateurs ont accès à un portail pour la gestion simple et quotidienne des fonctionnalités et des services de sécurité tels que décrits dans le Contrat.

Dans le cadre de cette gestion, le Client peut activer ou désactiver le nombre d'utilisateurs par le biais du portail.

Le Client veillera toutefois à ce que le nombre total d'utilisateurs ne soit à aucun moment inférieur à 70% du nombre maximum d'utilisateurs initialement convenu et figurant dans le Bon de commande.

La désactivation du nombre d'utilisateurs en dessous du seuil ci-dessus implique une résiliation unilatérale du Contrat par le Client.

L'accès au portail est personnel et sécurisé par le nom d'utilisateur et le mot de passe du Client ou de ses utilisateurs. Il incombe exclusivement au Client et à ses utilisateurs de ne pas accorder l'accès au portail à une tierce personne.

Le Client demeure seul responsable des actes de gestion posés par l'intermédiaire du portail et s'engage à conserver le caractère confidentiel et veillera à la mise en sécurité de façon adéquate des mots de passe et des noms d'utilisateur. L'octroi des droits

d'administration et des droits d'utilisation relève de la responsabilité discrétionnaire et exclusive du Client.

Tous les droits de propriété (intellectuelle), ainsi que tous les droits, titres, intérêts dans et sur tous les brevets, copyright, marques de commerce, secrets industriels et autres droits de propriété intellectuelle sur le portail appartiennent exclusivement à Dstny et/ou à ses concédants de licence. Le Contrat n'implique, nullement, le transfert, en tout ou en partie, de ces droits de propriété (intellectuelle).

Le droit d'utilisation et l'accès au portail sont fournis « en l'état ».

Le droit d'accès au portail prend fin à la résiliation de l'accord ou dans le cas où Dstny suspendrait le(s) Service(s) de sécurité conformément aux dispositions du Contrat.